



**Direction générale
des patrimoines**
DGP/SP/SDMHEP/BPMH/FS
2013/2230

Le directeur général

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
France
Téléphone 01 40 15 80 00
Télécopie 01 40 15 33 36

Monsieur Pierre HOUSIEAUX
Président de Sauvegarde et mise en valeur du
Paris historique
44-46, rue François-Miron
75004 PARIS

Paris, le 10 MAR. 2014

Monsieur le Président,

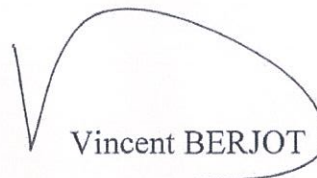
Vous avez appelé l'attention de madame la ministre de la Culture et de la Communication, qui m'a chargé de vous répondre, sur votre souhait de voir classé au titre des monuments historiques et, dans l'attente, placé sous le régime de l'instance de classement, l'immeuble dit « poste du Louvre », à Paris, qui fait l'objet d'un projet de restructuration, sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte Dominique Perrault, et pour lequel un permis de construire a été délivré le 15 novembre 2013.

Ce projet modifie l'immeuble conçu par l'architecte Julien Guadet dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. S'agissant des modifications extérieures, qui concernent principalement les baies et les couvertures, déjà fortement reprises après un incendie, dans les années 1980, l'architecte des bâtiments de France a estimé, dans le cadre de sa compétence au titre des abords de monuments historiques et du site inscrit de Paris, qu'elles pouvaient être acceptées, et a donné son accord au projet, tout en prescrivant la présentation de prototypes des nouvelles menuiseries extérieures, ouvrages de serrurerie et matériaux de couverture.

Les modifications intérieures ne relevaient pas, comme vous l'indiquez, de la compétence de l'architecte des bâtiments de France. S'agissant de la structure métallique des salles de tri, des éléments significatifs seront conservés et réemployés dans le cadre du projet. Quant au hall public, il devrait retrouver ses dispositions d'origine.

En résumé, les modifications projetées, validées par l'architecte des bâtiments de France pour ce qui concerne les extérieurs, ont été considérées comme acceptables et équilibrées, au regard de l'importance du projet. L'adoption d'une instance de classement ne paraît dès lors pas justifiée. Néanmoins, l'avancement du projet sera suivi avec une particulière vigilance par les services de l'État.

Je vous remercie pour votre engagement en faveur du patrimoine parisien, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Vincent BERJOT